

Du consentement de la Chambre lesdites résolutions sont rapportées lues la seconde fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Graham obtient alors la permission de présenter un Bill (n° 240), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public des exercices se terminant respectivement le 31 mars 1925, et le 31 mars 1926 lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 239), Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, avec un amendement, comme suit:—

1. Page 1, ligne 14. Après le paragraphe (3) de la clause 1, ajouter le paragraphe (4) suivant:

“(4) Ladite loi est de plus modifiée par la substitution des mots “deux ans” aux mots “trois mois”, ligne trois du paragraphe (2) de l'article 10 de ladite loi.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), les amendements faits par le Sénat, tels qu'amendés conformément au rapport des représentants à la conférence libre sur le Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, sont agréés (le premier ministre acceptant lesdits amendements niant au Sénat le droit d'amender des bills financiers).

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 239), Loi modifiant la Loi des pensions du service civil, 1924, est pris en considération, et agréé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 233), Loi constituant un bureau de vérification est pris en considération et agréé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales sont pris en considération et agréés.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que samedi le 27 juin courant, la Chambre se réunisse à 11 heures a.m., et que en plus de l'intermission ordinaire à six heures p.m., il y aura une intermission de 1 heure à 3 heures, et que les Affaires de routine seront comme pour les vendredis.

La Chambre s'ajourne alors à 4.16 a.m., jusqu'à 11 a.m., ce jour.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.